Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons toujours confiance que les États-Unis vont respecter l'engagement pris de longue date de ne pas entreprendre de travaux ayant les effets indiqués par le député, s'ils ne sont pas en situation de respecter intégralement les obligations du traité. Comme le sait le député, cette question a été examinée en décembre dernier, lors de la rencontre du président et du premier ministre et à cette occasion l'assurance nous en a été renouvelée. J'ai donc confiance que l'engagement sera respecté.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, le problème découle du fait que certains éléments du projet sont presque terminés. Bientôt, nous ne pourrons plus faire marche arrière. Si le projet continue, nous ne pourrons pas empêcher la pollution des eaux du Manitoba.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de South Shore.

LES PÊCHES

LES MOTIFS DU RETARD POUR L'AFFIRMATION DE LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE SUR LE PLATEAU CONTINENTAL

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. Le ministre a pu réfléchir à la définition de «territoire souverain» depuis le 30 mai; peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement canadien n'a pas commencé à affirmer sa souveraineté relativement aux ressources minérales et marines du sol océanique du plateau continental puisque, selon la déclaration faite le 16 mai par le premier ministre, le droit international nous accorde des droits souverains sur le sol océanique jusqu'au bord du plateau continental.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, bien que je ne sois pas avocat, j'ai consulté certains avocats et j'ai appris que la convention de 1958 visait le plateau continental, c'est-à-dire le sol océanique et non l'eau qui le recouvre. Voilà pourquoi je ne puis affirmer la souveraineté du Canada relativement aux ressources qui s'y trouvent.

M. Crouse: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien devra-t-il attendre qu'on reprenne la conférence du droit de la mer avant de faire quelque chose pour protéger les intérêts des habitants de la région atlantique et les intérêts de ces Canadiens au large des côtes du Canada?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État chargé des Affaires extérieures a bien expliqué qu'on étudie la situation et les diverses mesures à prendre.

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LA PRÉSENTATION DU RAPPORT BERGER—LES PROJETS DE NÉGOCIATION DE LA QUESTION DES DROITS FONCIERS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de [M. McKenzie.]

l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le premier ministre de l'Alberta a prédit que d'ici deux ans, il pourrait y avoir une très grave pénurie de gaz naturel destiné à des usages industriels en Ontario; le ministre a-t-il demandé qu'on accélère la présentation du rapport Berger afin qu'on sache tout de suite à quoi s'en tenir quant au pipe-line du delta du Mackenzie.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député se le rappelle sans doute, nous avons déclaré que le juge Berger devait avoir tout le temps nécessaire pour mener son enquête. C'est pourquoi nous ne lui avons pas demandé ce que propose le député.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, vu que la question est assez urgente, je voudrais demander au ministre si son ministère, seul ou en collaboration avec un autre ministère, a élaboré des plans pour négocier la question des droits fonciers, si le pipe-line sera construit et à quelle date, afin que ce projet ne soit pas encore remis à plus tard et afin que les villes industrielles de l'Ontario n'aient pas à en souffrir?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, les droits fonciers, entre autres questions, font l'objet des audiences tenues actuellement par le juge Berger. Il nous semble plus sage d'attendre qu'il ait terminé et qu'il soumette ses recommandations.

GAZ NATUREL—LES MESURES ENVISAGÉES QUANT À L'EXPORTATION ET AU MARCHÉ INTÉRIEUR EN CAS DE PÉNURIE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En cas de pénurie de gaz naturel, le gouvernement a-t-il décidé de restreindre les exportations ou bien les ventes sur le marché intérieur et à l'étranger seront-elles réduites proportionnellement?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les réserves disponibles de gaz naturel au Canada ont fait l'objet d'un rapport que l'Office national de l'énergie est sur le point de nous remettre et, naturellement, les conclusions en seront étudiées à fond avec nos clients avant que le gouvernement ne prenne une décision.

LE PROLONGEMENT JUSQU'À TORONTO ET MONTRÉAL DU PIPE-LINE DE LA POLAR GAS—LES ENTRETIENS AVEC LES PROVINCES AU SUJET DU TRACÉ

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, ma question porte encore sur l'éventuelle pénurie de gaz naturel. Je voudrais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il y a eu d'autres entretiens au sujet du pipe-line de la Polar Gas qui approvisionnerait les marchés de Montréal et de Toronto, si le pipe-line doit être construit à l'est ou à l'ouest de la baie d'Hudson, et si le gouvernement de l'Ontario, du Québec ou du Manitoba ont été consultés à ce sujet?